



FAITS SAILLANTS BARREAU-MÈTRE

—
LA PROFESSION
EN CHIFFRES

MISSION DU BARREAU

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Profil des membres du Barreau du Québec	5
Sondage « Évolution et tendances » 2020	13
Femmes dans la profession	17
Avocats à la retraite	20
Avocats de 10 ans et moins de pratique	22
Diversité dans la profession	27

MISE EN CONTEXTE

La société québécoise évolue constamment et se diversifie. Dans le cadre de sa mission de protection du public, le Barreau du Québec tient compte de ce contexte démographique évolutif.

Le *Barreau-mètre 2022* est une étude ambitieuse, exhaustive, au diapason des enjeux contemporains de la société. Basée sur les données et les différents profils des avocats, cette édition du *Barreau-mètre* permet au Barreau du Québec de proposer, au-delà des données brutes, une analyse de l'évolution de la profession.

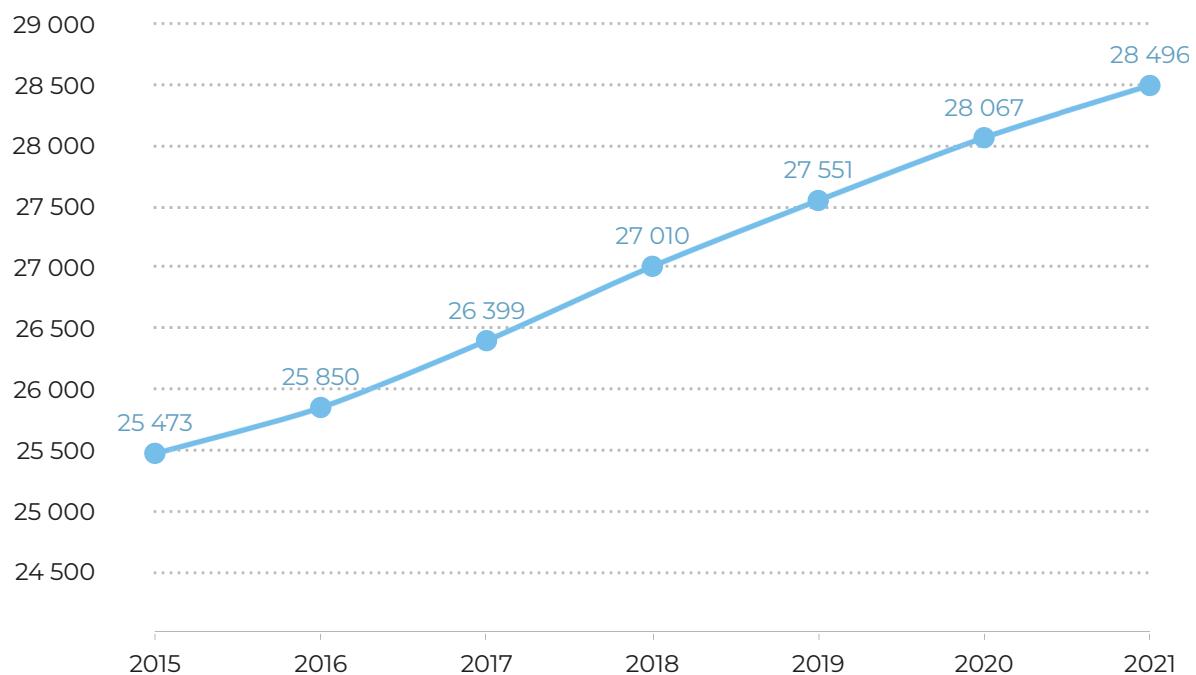
Le présent document met en lumière les faits saillants de l'étude et propose des liens vers le *Barreau-mètre 2022* pour consulter plus de statistiques et approfondir certains aspects.

PROFIL DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Nombre d'avocats

En date du 1^{er} mai 2021, le Barreau du Québec comptait 28 496 avocats, et ce nombre est en constante croissance.

Nombre d'avocats par année de 2015 à 2021



Depuis 2015, on constate une hausse de 13,67 % du nombre d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre.

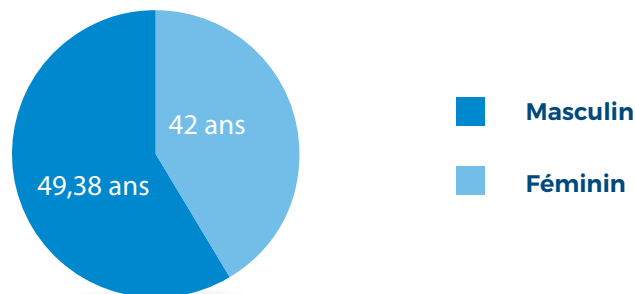
Le taux moyen d'augmentation du nombre d'avocats est de 1,95 % par année.



Pour en savoir plus sur le nombre d'avocats, consultez la section [4.1](#) du *Barreau-mètre 2022*.

Âge des avocats

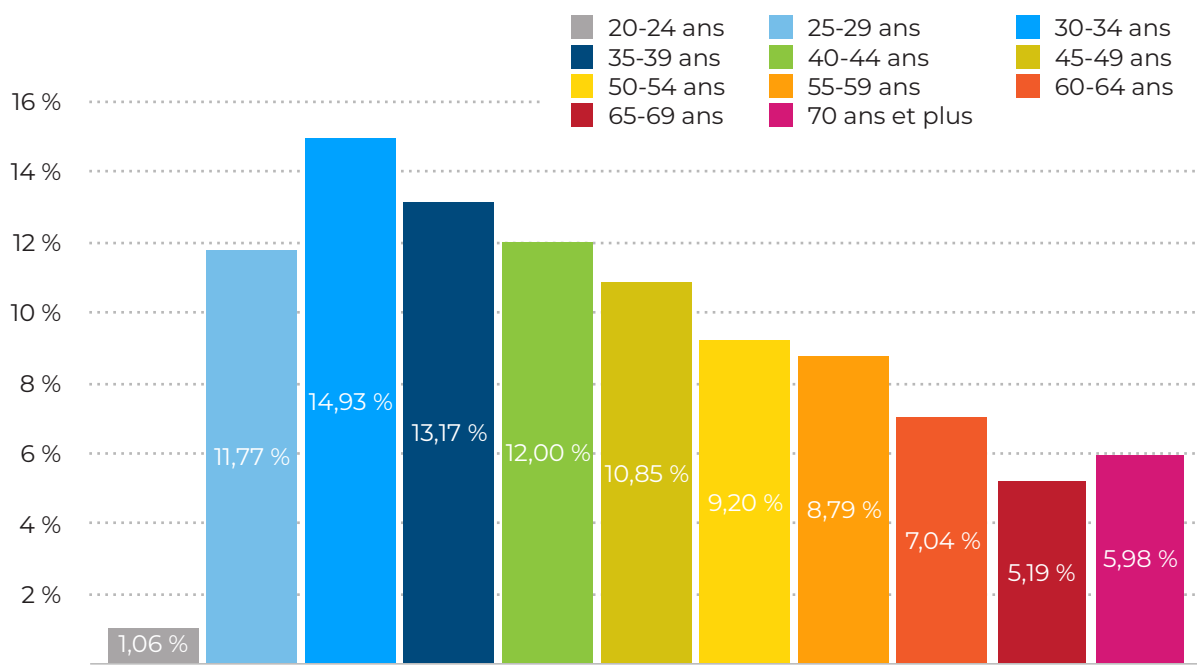
En 2021, l'âge moyen des avocats est de 45,32 ans



Les avocats sont en majorité âgés de 49 ans et moins (63,8 %).

Les avocats âgés de 30 à 34 ans constituent la catégorie la plus importante.

Répartition des avocats selon l'âge en 2020-2021

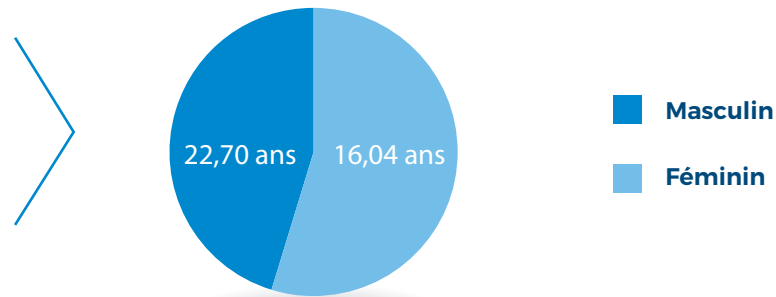


Pour en savoir plus sur l'âge des avocats, consultez la section [4.4.4](#) du *Barreau-mètre 2022*.

Pour en savoir plus sur l'évolution des premières inscriptions, les démissions et les décès, consultez la section [4.2](#) du *Barreau-mètre 2022*.

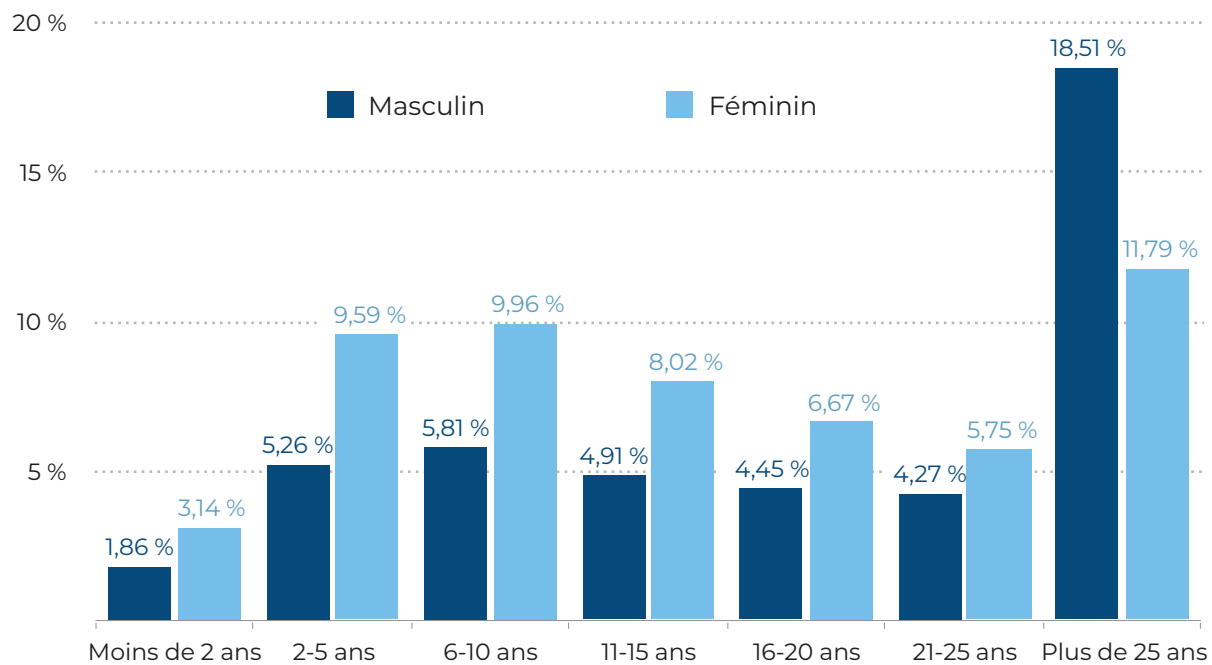
Nombre d'années de pratique¹

En 2021, les avocats du Barreau comptent en moyenne 19,04 années de pratique



Les avocats de plus de 25 années de pratique constituent la catégorie la plus importante.

Répartition des avocats selon le nombre d'années de pratique en 2021



Langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats²

En 2021, 83,96 % des avocats ayant répondu à la question ont identifié le français comme étant leur langue maternelle encore comprise et parlée. Ainsi, la très grande majorité des avocats est francophone.

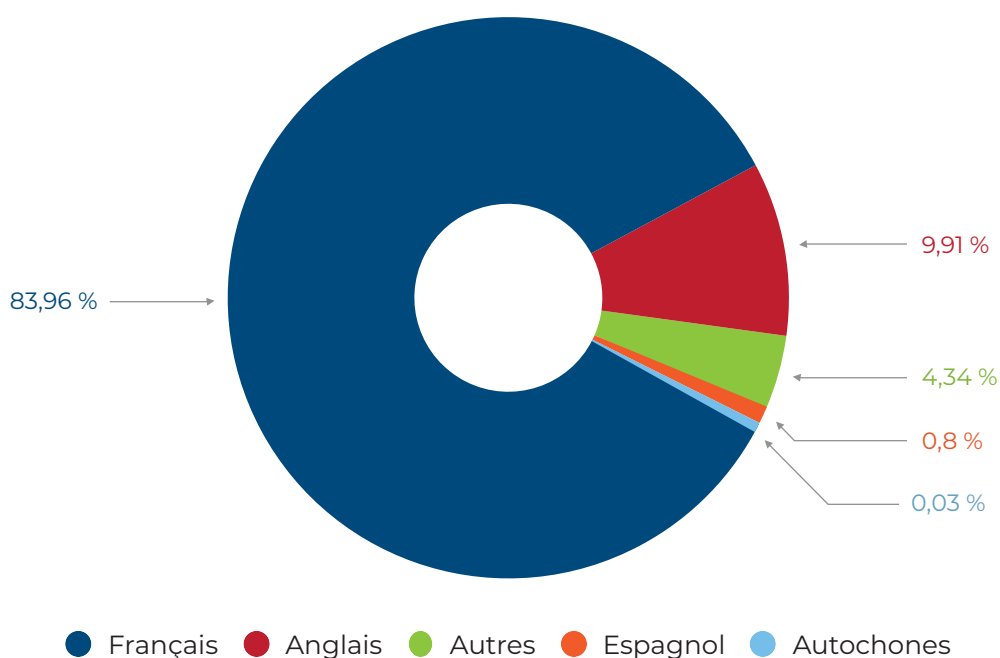
¹ Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

² Les données concernant la langue maternelle comprise et parlée sont utilisées au sein des champs de recherche du bottin des avocats. C'est pourquoi la donnée précise « encore », puisque l'avocat maîtrise cette langue pour répondre au besoin du justiciable qui ferait une recherche selon ce critère.

Par ailleurs, 9,91 % des avocats ayant répondu à la question ont identifié l'anglais comme étant leur langue maternelle encore comprise et parlée.

Il s'agit essentiellement d'une augmentation de 1,5 % du nombre d'avocats ayant identifié le français comme langue maternelle encore comprise et parlée depuis 2013-2014 (82,5 %)³, alors que pour l'anglais, il s'agit d'une augmentation de 0,2% (9,7 % en 2013-2014)⁴.

Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée en 2021



Le champ « autochtones » réfère aux langues autochtones parlées au Québec, soit : abénaquis, algonquin, attikamek, cri, innu, malécite, micmac, mohawk, naskapi, wendat et inuktitut. Il est important de noter que la catégorie « langues autochtones » est recensée depuis l'année 2018-2019.



Pour en savoir plus sur les langues maternelles et les langues secondes encore comprises et parlées par les avocats, consultez les sections [4.4.6](#) et [4.4.7](#) du *Barreau-mètre 2022*.

Formation universitaire chez les avocats

En 2021, 55,67 % des avocats ont choisi de poursuivre leurs études au-delà d'un baccalauréat en droit (deuxième baccalauréat, maîtrise, doctorat et postdoctorat).

Le pourcentage d'avocats ayant un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat est de 27,40 %. Une augmentation constante depuis le Barreau-mètre 2015 (20 %) et 2017 (24 %)⁵.

Les avocats qui détiennent une maîtrise sont de plus en plus nombreux au sein de la profession. Alors qu'ils représentaient 22,59 % des avocats en 2014-2015, ils sont 25,36 % en 2020-2021. Le taux d'avocats détenant un doctorat a peu varié de 2014 à 2021.



Pour en savoir plus sur la formation universitaire chez les avocats, consultez la section **4.4.8** du *Barreau-mètre 2022*.

Types de pratiques et de statuts des avocats⁶

Pour l'inscription annuelle 2020-2021, 29 types de pratique et statuts étaient listés. Ces derniers ont été regroupés en 12 catégories⁷.

On observe que la catégorie « pratique privée » est la plus importante. En effet, 44,19 % des avocats ont mentionné ce type de pratique en 2014-2015. En 2020-2021, ce sont 42,99 % des avocats qui ont indiqué ce type de pratique.

Cette catégorie regroupe les types de pratique suivants :

- Pratique privée (salariés) (15,76 %) : avocat salarié SENCRL, avocat salarié SPA, avocat salarié SPA/SENCRL, pratique pour autrui, avocat salarié SENC;
- Pratique privée (membres associés) (13,42 %) : membre associé SENCRL, membre associé SPA, membre associé SPA/SENCRL, membre SENC;
- Pratique à son compte (13,81 %) : pratique avec avocat employé, pratique à la pigne, pratique avocat-conseil, pratique partage dépenses, pratique seul, salarié société nominale.

5 Barreau du Québec, *Sous la loupe de la diversité : édition spéciale du Barreau-mètre – La profession en chiffres, 2017*, p. 13.

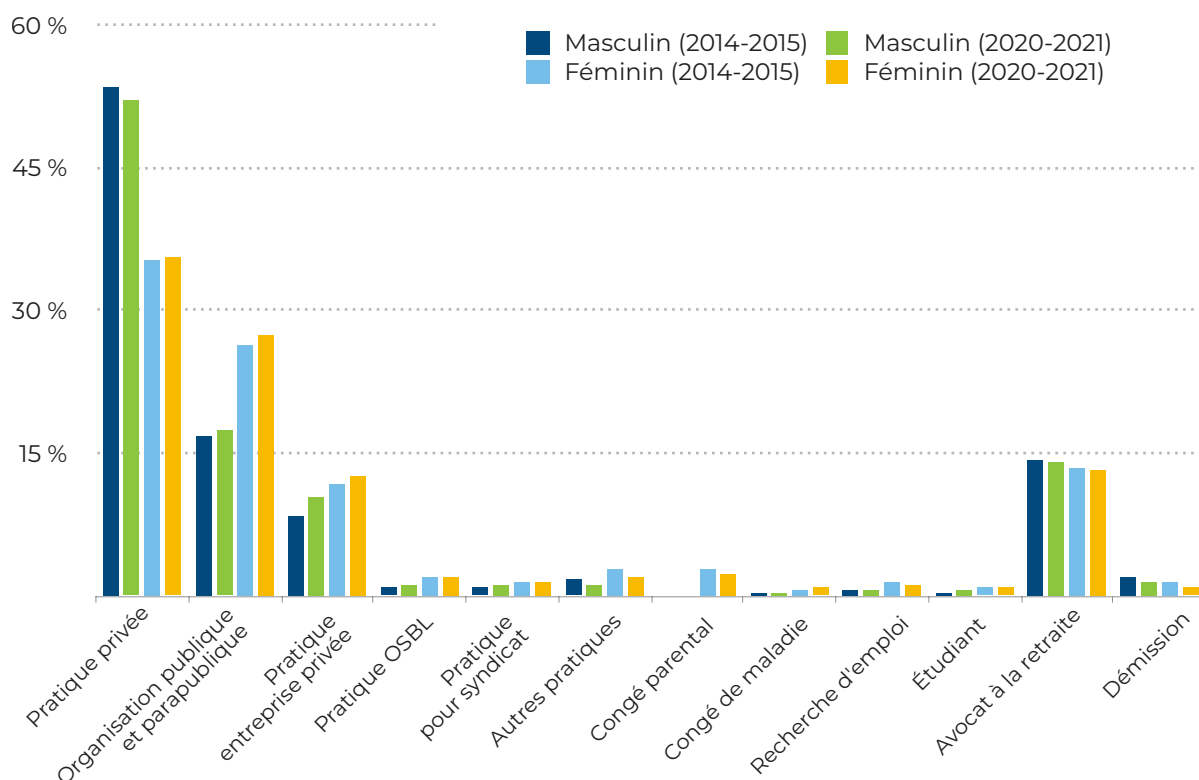
6 Les réponses de 28 070 avocats à cette question facultative ont été considérées pour 2020-2021, ce qui représente 98,51 % de l'ensemble des avocats. Les réponses de 25 051 avocats ont été considérées pour l'année 2014-2015, ce qui représente 98,34 % de l'ensemble des avocats inscrits pour cette année-là.

7 Pour voir la répartition des avocats selon les 12 catégories détaillées des types de pratique et des statuts pour les années 2014-2015 et 2020-2021, consultez le [tableau 103](#) du *Barreau-mètre 2022*.

En pratique privée, la diminution la plus importante est observée sur le plan du pourcentage des avocats qui pratiquent à leur compte. En 2014-2015, il s'élevait à 17,36 %, alors qu'en 2020-2021, il s'établissait à 13,81 %.

À l'inverse, le pourcentage des avocats pratiquant à titre de salariés en pratique privée a augmenté, passant de 11,94 % en 2014-2015 à 15,76 % en 2020-2021.

Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021



Pour en savoir plus sur les types de pratique et de statut des avocats, consultez la section [5.1.1](#) du *Barreau-mètre 2022*.

Médiation⁸

En 2020-2021, il y a 1 569 avocats formés et accrédités en médiation. Ceux-ci représentent 5,51 % de l'ensemble des avocats du Barreau du Québec. Il est intéressant de constater que certains d'entre eux ont une ou plusieurs accréditations en médiation. Toutefois, on observe une diminution de la proportion de médiateurs, puisqu'ils représentaient 8 % de l'ensemble des avocats en 2017⁹.

Les avocats accrédités en médiation sont majoritairement des femmes (61,09 %). D'ailleurs, elles représentent 77,80 % des médiateurs accrédités en matière familiale par le Barreau du Québec.



Pour en savoir plus sur la médiation, consultez la section [5.6](#) du *Barreau-mètre 2022*.

Domaines de droit

Lors de leur inscription annuelle, les avocats sont invités à préciser leur(s) champ(s) de pratique. Pour 2020-2021, le taux de réponse à cette question facultative est de 90,43 %.

Les 117 champs de pratique ont été regroupés en 42 domaines de droit¹⁰. Les 15 domaines de droit les plus mentionnés depuis 2014-2015 sont présentés pour chacun des différents profils d'avocats dans le *Barreau-mètre 2022*.

La répartition des avocats dans tous les domaines de droit est restée relativement stable entre les années 2014 et 2021.

On observe que le domaine de droit des affaires est le plus pratiqué depuis 2014. D'ailleurs, 19,73 % des avocats déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021.

8 Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

9 Barreau du Québec, *Sous la loupe des barreaux de section 2017 : édition spéciale du Barreau-mètre – La profession en chiffres*, 2017, p. 17

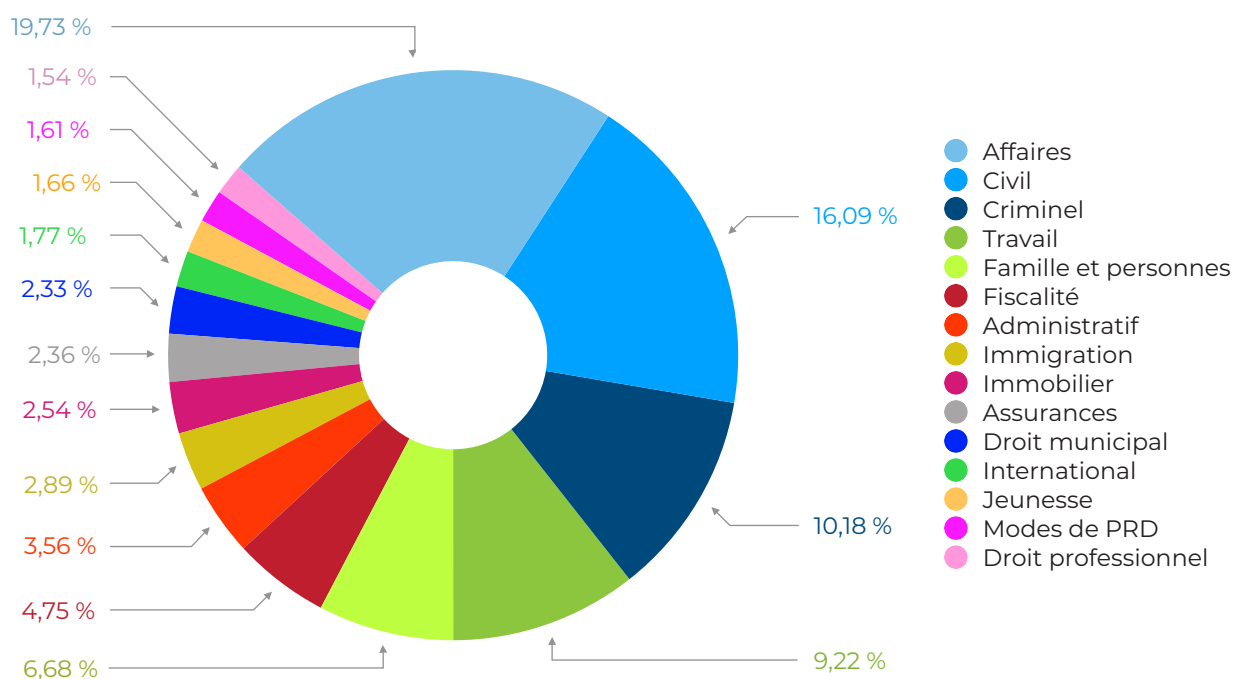
10 Pour voir la répartition des avocats selon les 42 domaines de droit détaillés en 2020-2021, consultez le [tableau 105](#) du *Barreau-mètre 2022*.

Ce domaine regroupe les champs de pratique suivants :

- Contrats;
- Droit commercial;
- Droit de la concurrence;
- Droit des compagnies et des sociétés;
- Droit des valeurs mobilières;
- Faillite et insolvabilité;
- Finance et comptabilité;
- Financement;
- Franchisage;
- Intermédiaires financiers;
- Vente.

Les deuxième et troisième domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021 sont le droit civil (16,09 %) et le droit criminel (10,18 %).

Répartition des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021



Pour en savoir plus sur les domaines de droit, consultez la section [5.1.2](#) du *Barreau-mètre 2022*.

SONDAGE « ÉVOLUTION ET TENDANCES » 2020

Le sondage « Évolution et tendances » vise l'ensemble des membres de la profession. En 2020, 500 personnes ont répondu à ce sondage. Cette section présente la comparaison, lorsque c'est possible, avec les résultats du sondage « Évolution et tendances » de 2013¹¹ qui avait alors obtenu 275 réponses.

Nombre d'avocats au sein d'une structure

On observe que la plus grande proportion des avocats travaillent dans des structures de 2 à 10 avocats (27,54 %). En deuxième place, on constate que 24,02 % des avocats travaillent seuls. Au total, plus de la moitié des avocats (51,56 %) travaillent au sein d'une structure de 10 avocats et moins.

Revenu individuel

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Dans quelle tranche se situe le montant total de vos revenus individuels perçus en 2019, incluant bonus et commissions, avant les déductions? »¹².

En 2019, une plus grande proportion d'avocats a perçu un revenu individuel entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (17,63 %).

Fait marquant, une proportion importante des avocats (14,60 %) a perçu en 2019 un revenu individuel en deçà de 50 000 \$. Par ailleurs, le quart des avocats (25,89 %) a perçu en 2019 un revenu individuel en deçà de 70 000 \$.

On remarque d'ailleurs une diminution importante entre 2013 et 2019 de la proportion des avocats ayant perçu un revenu individuel se situant entre 110 001 \$ et 130 000 \$ (18 % en 2013¹³ comparativement à 13,22 % en 2019)¹⁴.

11 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 6

12 Le taux de réponse à cette question facultative est de 72,60 %.

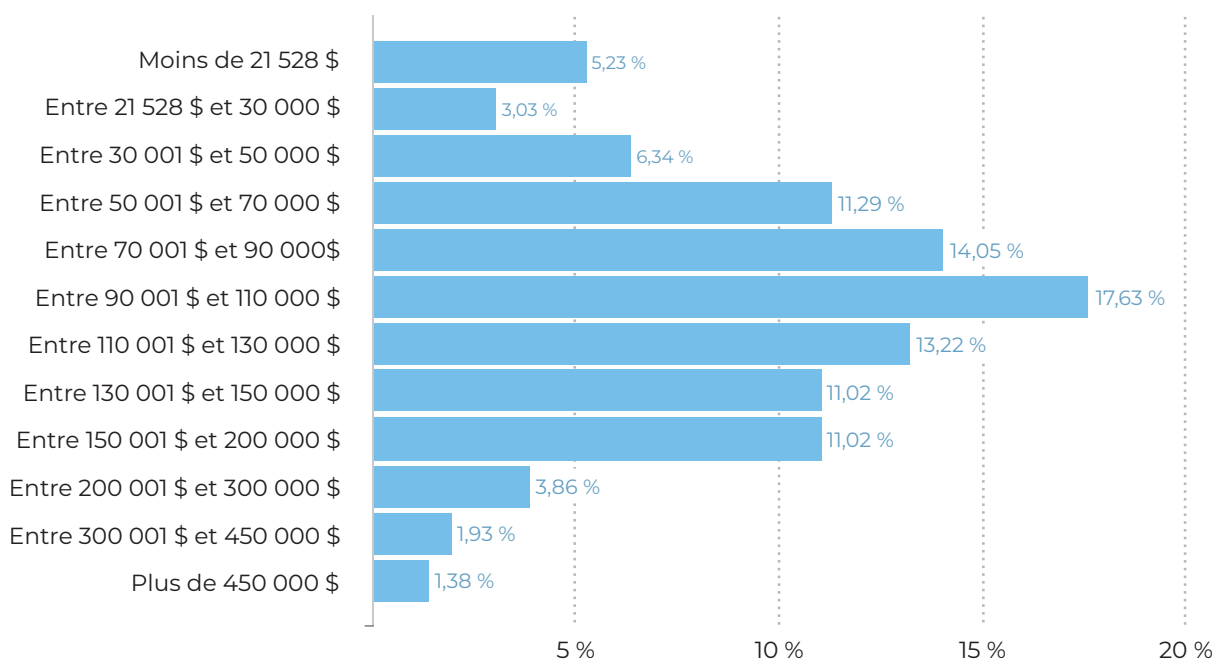
13 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

14 Un revenu individuel entre 110 001 \$ et 130 000 \$ en avril 2013 équivaut à un salaire réel entre 121 655,55 \$ et 143 773,43 \$ en avril 2020, si on se fie à la hausse de 10,59 % de l'indice canadien des prix à la consommation ou à un taux d'inflation annuel composé de 1,45 %. En ligne : <https://scfp.ca/calculateur-ipc>

Une augmentation de la proportion des avocats ayant perçu les revenus individuels suivants est observée entre 2013 et 2019 :

- entre 70 001 \$ et 90 000 \$ (14,05 % en 2019 comparativement à 10 % en 2013¹⁵);
- entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (17,63 % en 2019 comparativement à 16 % en 2013¹⁶).

Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu en 2019



Note : Il est important de préciser que le montant de la catégorie « moins de 21 528 \$ » représente le salaire minimum en 2019 sur une base annualisée.



Pour en savoir plus sur le revenu individuel et la rémunération, consultez les sections **6.2** et **6.3** du *Barreau-mètre 2022*.

Taux horaire

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « À quel montant estimez-vous votre taux horaire? »¹⁷. Il était également possible pour les avocats d'indiquer s'ils ne travaillent pas selon un taux horaire.

Ce sont 30,40 % des répondants qui ont indiqué ne pas travailler selon un taux horaire, ce qui constitue une diminution comparativement à 2013-2014 où ils étaient 32,6 %¹⁸.

15 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

16 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

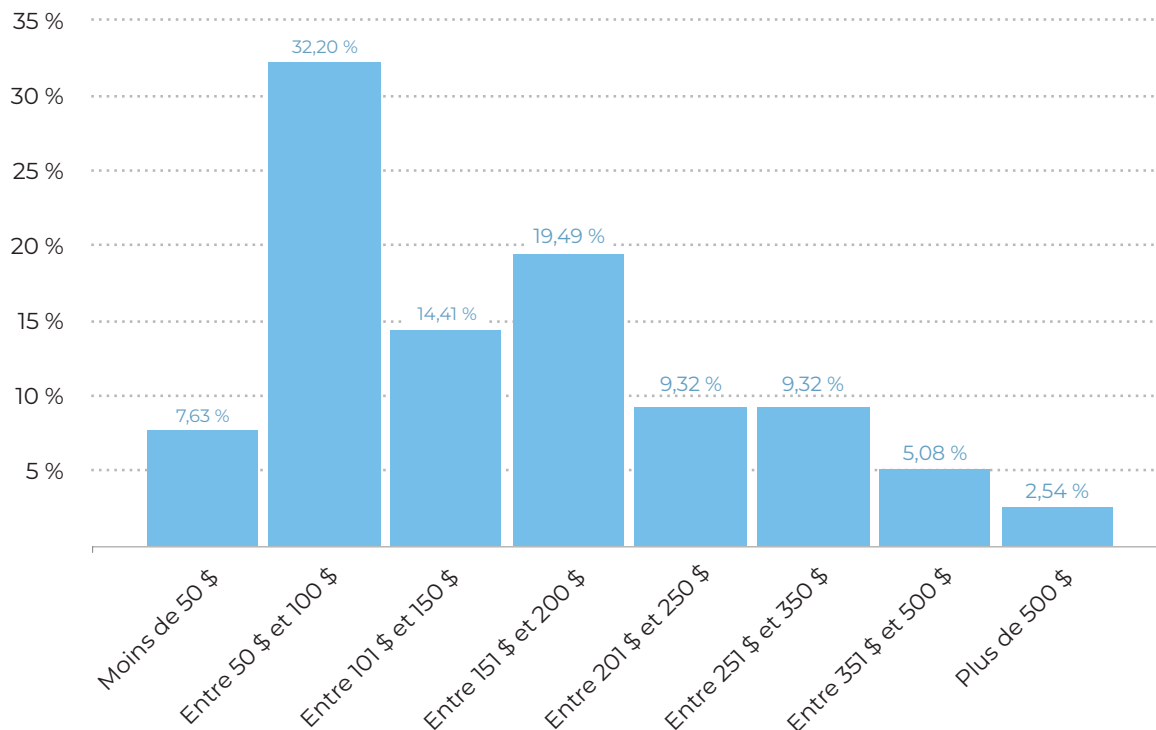
17 Le taux de réponse à cette question facultative est de 76 %.

18 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 34.

En 2019-2020, une plus grande proportion d'avocats travaillait selon un taux horaire situé entre 50 \$ et 100 \$ (32,20 %). En 2013-2014, il s'agissait également du taux horaire ayant la plus forte proportion, mais elle était cependant plus basse (23 %)¹⁹. Il est à noter qu'en 2019-2020, les avocats ayant indiqué travailler selon un taux horaire situé entre 50 \$ et 100 \$ (32,20 %) exercent majoritairement au sein d'organisations publiques et parapubliques (90,32 %) alors que très peu sont en pratique privée (9,68 %).

En somme, la majorité des avocats déclare travailler à un taux horaire de 150 \$ de l'heure et moins (54,24 %).

Répartition des avocats selon leur taux horaire en 2019-2020



Pour en savoir plus sur le taux horaire, consultez la section [6.4](#) du *Barreau-mètre 2022*.

19 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 34.

Attentes de la clientèle

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Considérez-vous que les attentes de vos clients ont changé au cours des cinq dernières années ? »²⁰. En 2019-2020, une plus grande proportion des avocats a répondu « oui » (42,89 %) à cette question.

L'impression que les attentes de la clientèle ont changé au cours des cinq dernières années est une réalité observée chez tous les avocats, quel que soit leur profil.

À la suite de cette question, les avocats ont été invités à répondre à une question de précision : « Si vous avez répondu oui à la dernière question, cochez les énoncés qui s'appliquent (maximum de trois choix). Si vous avez répondu non, veuillez cocher la case "Aucun énoncé ne s'applique"²¹ ».

En 2019-2020, les quatre énoncés ayant obtenu les plus grandes proportions de réponses des avocats sont les suivants :

- Les clients font davantage pression sur les délais et la rapidité d'exécution du travail (37,64 %);
- Les clients demandent davantage de résultats (31,37 %);
- Les clients font davantage pression sur les coûts et exigent des modes de tarification différents (27,68 %);
- Les clients veulent davantage de services (26,20 %).



Pour en savoir plus sur les attentes de la clientèle, consultez la section [6.5](#) du *Barreau-mètre 2022*.

²⁰ Le taux de réponse à cette question facultative est de 76 %.

²¹ Le taux de réponse à cette question facultative est de 54,20 %.

FEMMES DANS LA PROFESSION

Le Barreau du Québec demeure l'un des plus féminisés en Amérique du Nord.

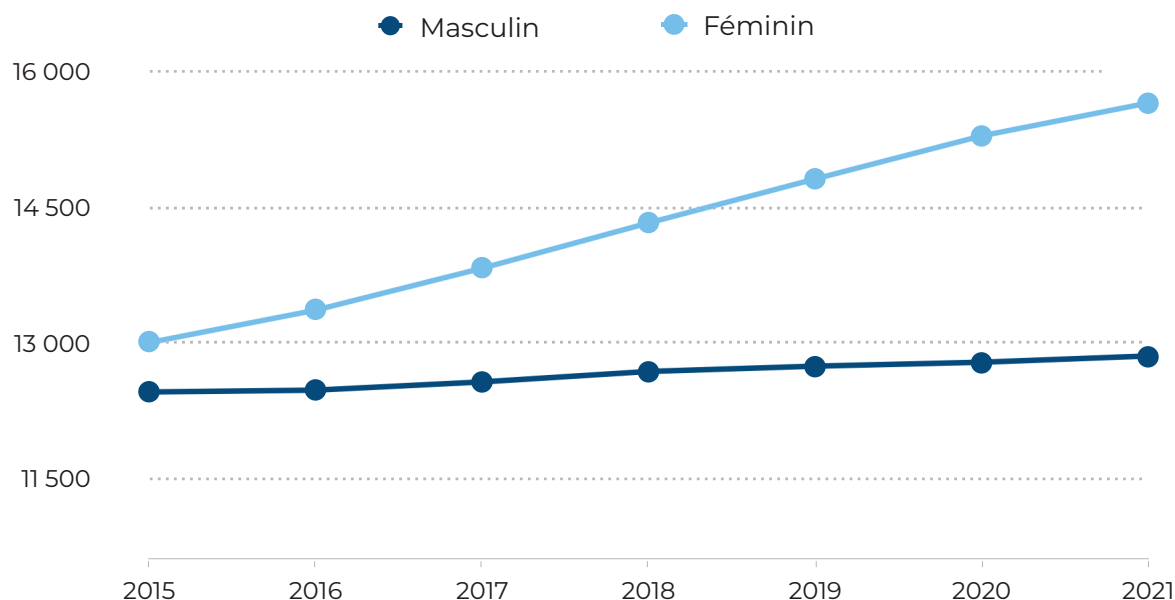
Les femmes sont majoritaires au sein de la profession depuis 2014.

En 2020-2021, elles sont 15 651 avocates et représentent :

- 54,92 % de l'ensemble des avocats;
- 63,69 % des avocats de 10 ans et moins de pratique.

La prédiction énoncée en 2017²² s'est avérée juste : la courbe de progression du nombre d'avocates est nettement plus accentuée que celle du nombre d'avocats.

**Nombre d'avocats inscrits au 1^{er} mai de chaque année au
Tableau de l'Ordre selon le sexe de 2015 à 2021**



22 Barreau du Québec, *Sous la loupe des barreaux de section 2017 : édition spéciale du Barreau-mètre – La profession en chiffres*, 2017, p. 8. « Bref, l'avenir de la profession se conjugue au féminin, et ce constat risque de s'intensifier au cours des prochaines années. »

Âge des avocates

En 2021, l'âge moyen des avocates est de 42 ans. Cette moyenne est demeurée stable depuis 2014.

Les avocates sont plus nombreuses parmi les membres âgés de 30 à 34 ans. Les femmes dans la profession surpassent en nombre les hommes pour les catégories d'âge allant de 20 à 54 ans.

Avocates selon le nombre d'années de pratique²³

En 2021, les avocates comptent en moyenne 16,04 années de pratique. Celles ayant plus de 25 années de pratique constituent la catégorie la plus importante.

Types de pratique

Pratique privée

En 2020-2021, bien que la pratique privée demeure le type de pratique le plus mentionné (tant chez les hommes que chez les femmes), il semble être plus populaire chez les avocats (51,95 %) que chez les avocates (35,60 %).

Organisations publique et parapublique et entreprise privée

À l'inverse, la pratique en organisations publique et parapublique rassemble une plus grande proportion d'avocates (27,51 %) que d'avocats (17,39 %). En nombre absolu, cela représente 4 233 femmes exerçant dans ces organisations comparativement à 2 206 hommes.

Pratique privée (membre associées)

Entre 2014-2015 et 2020-2021, le nombre d'avocates associées a augmenté, passant de 1 034 à 1 186. Cependant, leur proportion a diminué légèrement considérant l'augmentation du nombre de femmes dans la profession, qui est plus rapide que l'augmentation du nombre d'avocates associées. Ainsi, ces dernières représentaient 8,10 % de l'ensemble des avocates en 2014-2015 comparativement à 7,71 % en 2020-2021.

Pratique à son compte

On constate une diminution marquée de la pratique à son compte tant pour les avocates que pour les avocats. Chez les hommes, le pourcentage d'avocats pratiquant à leur compte est passé de 21,34 % à 17,70 % alors que chez les femmes, il est passé de 13,53 % à 10,60 %. En nombre absolu, les avocats étaient 2 653 à pratiquer à leur compte en 2014-2015 alors qu'ils ne sont que 2 245 en 2020-2021. Chez les femmes, elles étaient 1 727 à pratiquer à leur compte en 2014-2015 alors qu'elles sont 1 631 en 2020-2021.

²³ Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

Organisme sans but lucratif

En 2020-2021, on constate que la pratique au sein d'un organisme sans but lucratif est constituée à 68,33 % d'avocates. Il s'agit du type de pratique où on retrouve la plus grande proportion d'avocates.

Elles sont d'ailleurs majoritaires dans les types de pratique suivants :

- Organisations publique et parapublique (65,74 %);
- Entreprise privée (59,90 %);
- Au sein d'un syndicat (62,39 %).



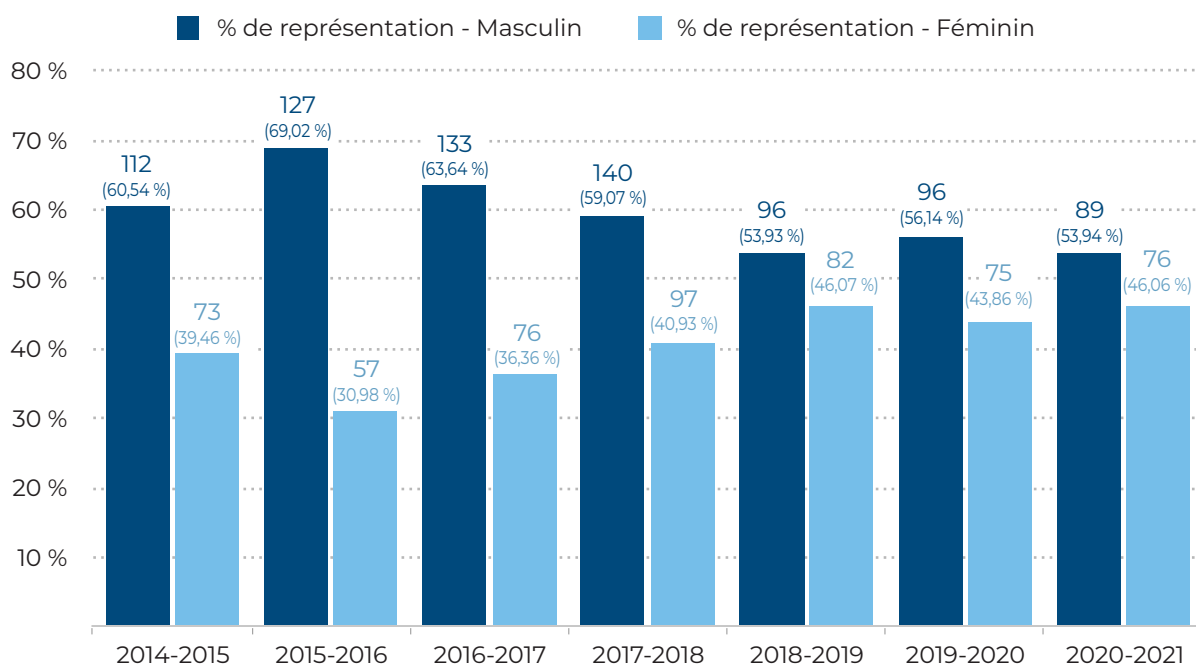
Pour en savoir plus sur les femmes dans la profession, consultez les sections [4.6](#) et [5.3](#) du *Barreau-mètre 2022*.

AVOCATS À LA RETRAITE

Depuis 2007, le Barreau offre la possibilité aux avocats de 55 ans et plus d'opter pour le statut « avocat à la retraite ». Cette catégorie permet de faire précéder le nom de l'avocat du préfixe « M^e » en le faisant suivre par « avocat à la retraite ». L'avocat à la retraite paie une cotisation allégée, est dispensé de l'obligation de formation continue et est également exempté de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, puisque ce statut ne l'autorise pas à poser des actes professionnels.

Depuis 2017-2018, on observe une diminution des personnes optant pour le statut d'avocat à la retraite. La plus importante diminution a été observée chez les hommes en 2018-2019.

Proportion des avocats ayant récemment opté pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe de 2014 à 2021



L'âge moyen des avocats optant pour la catégorie « avocat à la retraite » augmente également d'année en année.

Pour l'année 2020-2021, les avocats ayant opté pour le statut « avocat à la retraite » ont un âge moyen de 65,12 ans :

- 62,08 ans pour les femmes;
- 67,71 ans pour les hommes.

En 2020-2021, le nombre d'avocats inscrits sous le statut « avocat à la retraite » représente 5 % des avocats du Barreau du Québec, un pourcentage maintenu depuis 2018-2019.



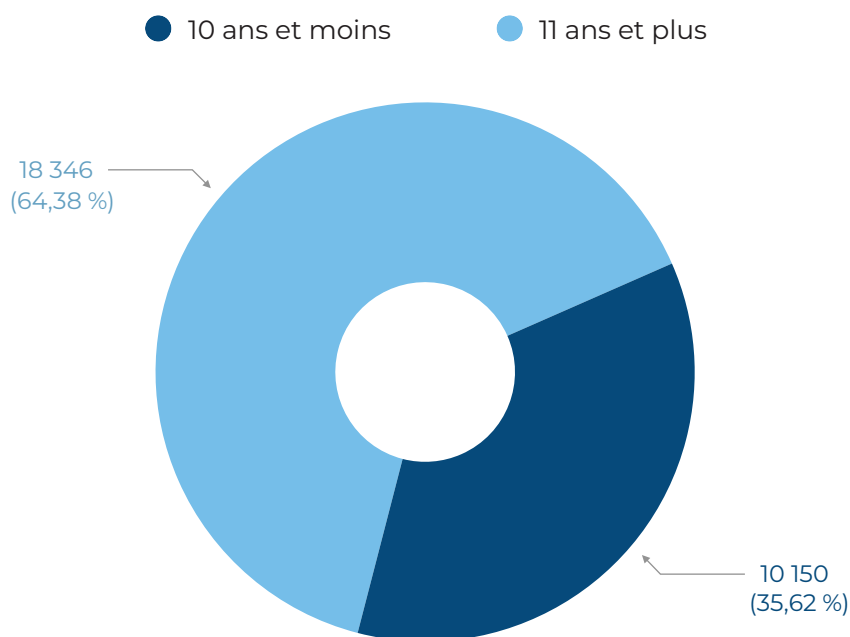
Pour en savoir plus sur les avocats à la retraite, consultez la section [4.3](#) du *Barreau-mètre 2022*.

AVOCATS DE 10 ANS ET MOINS DE PRATIQUE²⁴

Les avocats de 10 ans et moins de pratique entrent dans la catégorie « jeunes avocats ».

Au courant de l'année 2021, les jeunes avocats représentaient 35,62 % de l'ensemble des avocats du Barreau du Québec, soit 10 150 avocats.

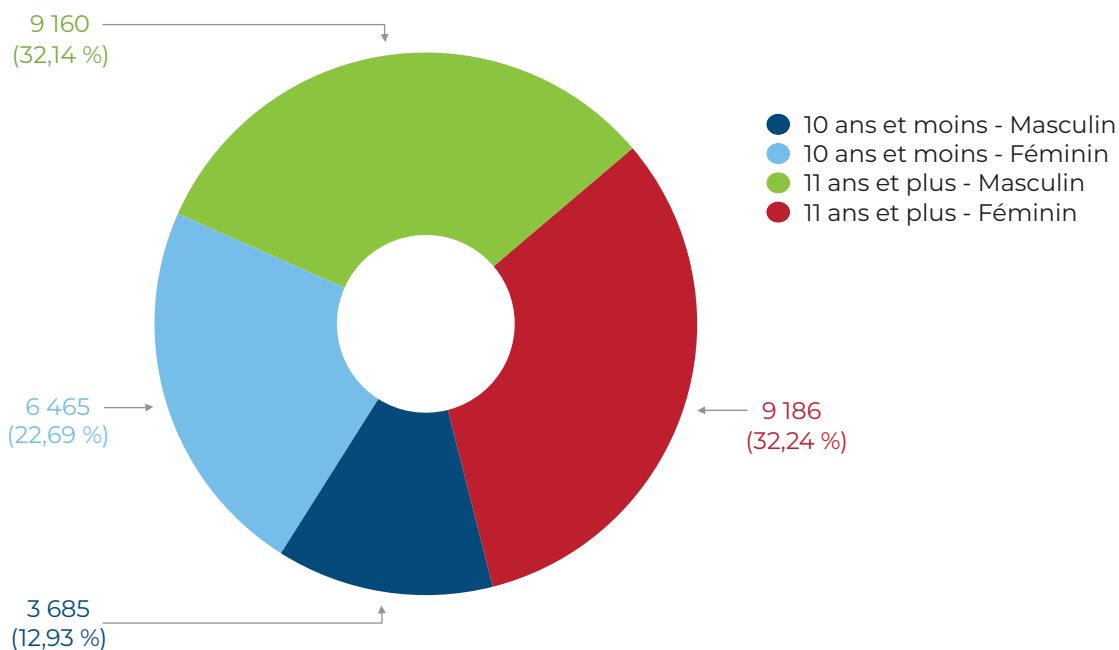
Répartition des avocats en 2020-2021 (10 ans et moins et 11 ans et plus)



Jeunes avocats selon le sexe : une profession qui se féminise toujours plus

En 2021, les avocates ayant 10 ans et moins de pratique représentaient 63,69 % des jeunes avocats. La proportion des femmes dans la profession est en constante augmentation depuis plusieurs années. Les femmes représentent 50,7 % des avocats ayant plus de 10 ans de pratique.

Répartition des avocats selon les années de pratique et selon le sexe en 2020-2021 (10 ans et moins et 11 ans et plus)



Formation universitaire chez les jeunes avocats

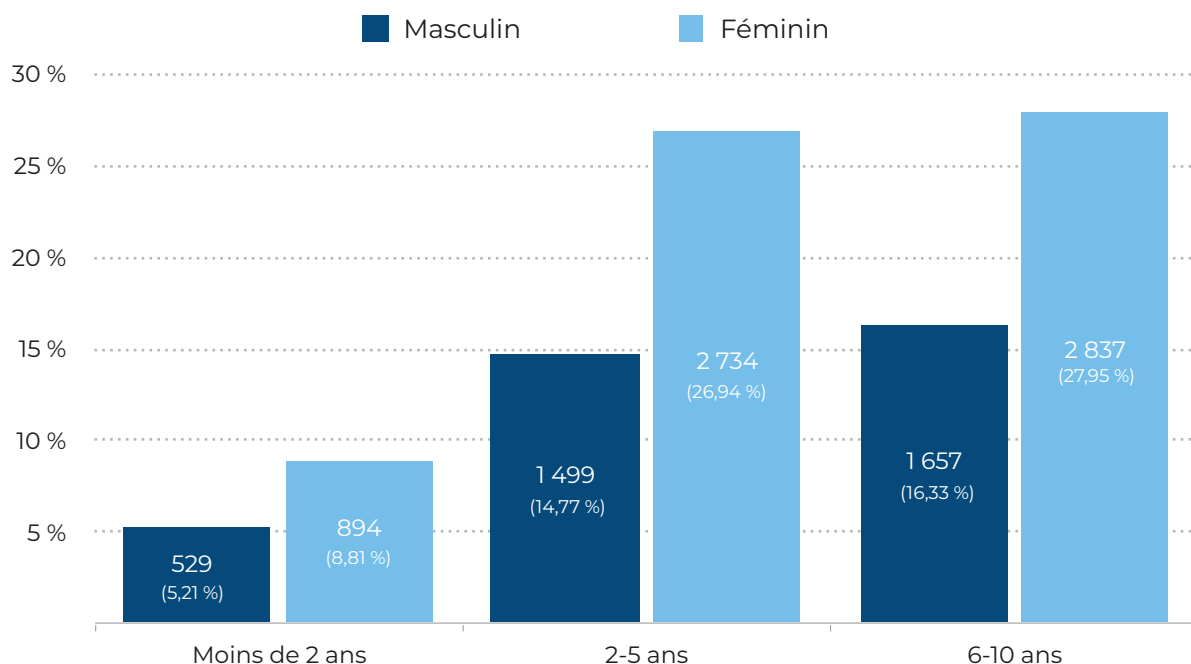
En 2021, 54,04 % des jeunes avocats ont poursuivi leurs études universitaires au-delà du baccalauréat en droit.

Jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique

En 2021, les jeunes avocats du Barreau comptent en moyenne 5,54 années de pratique :

- 5,52 ans pour les femmes;
- 5,57 ans pour les hommes.

Répartition des jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique et selon le sexe en 2021



Jeunes avocats selon le type de pratique²⁵

Les avocats de 10 ans et moins de pratique œuvrent majoritairement en pratique privée (46,80 %).

La pratique au sein d'une organisation publique ou parapublique constitue le deuxième type de pratique le plus fréquent (22,47 %), suivi de la pratique en entreprise privée (12,33 %).

On peut constater que la pratique pour un syndicat est constituée de 45,19 % de jeunes avocats. Il s'agit du type de pratique où on retrouve la plus grande proportion de jeunes avocats (155/343).

La répartition des jeunes avocats selon le type de pratique indique que 46,80 % de l'ensemble des jeunes avocats choisissent la pratique privée. Toutefois, en proportion, les jeunes avocats représentent 38,53 % de l'ensemble des avocats en pratique privée (4 649/12 067).

Jeunes avocats selon le type de pratique, les statuts et le sexe

- Dans la catégorie des avocats ayant 10 ans et moins de pratique, 53,73 % des hommes œuvrent en pratique privée, comparativement à 42,84 % des femmes;
- Les femmes ayant 10 ans et moins de pratique sont plus nombreuses à adopter la pratique en organisation publique et parapublique (24,06 %) que les hommes (19,69 %).
- On retrouve également plus de femmes au sein des organismes sans but lucratif (2,44 % des femmes par rapport à 1,49 % des hommes).

Au sein de la pratique privée, en 2020-2021, le pourcentage des jeunes avocats œuvrant à titre de salariés (32,36 %) est presque équivalent à celui des jeunes avocates (30,43 %). Les principales différences concernent la pratique à titre d'associés (8,79 % des jeunes avocats par rapport à 4,02 % des jeunes avocates) et la pratique à son compte (12,58 % contre 8,39 %).

Répartition des jeunes avocats en pratique privée selon le sexe en 2020-2021

Avocats ayant 10 ans et moins de pratique	2020-2021			
	Masculin		Féminin	
Pratique privée	1 943	53,73 %	2 706	42,84 %
– Pratique privée (salariés)	1 170	32,36 %	1 922	30,43 %
– Pratique privée (membres associés)	318	8,79 %	254	4,02 %
– Pratique à son compte	455	12,58 %	530	8,39 %

Domaines de droit

On observe que le domaine de droit civil est le plus important en 2021 chez les jeunes avocats.

En effet, 20,67 % d'entre eux déclarent pratiquer dans ce domaine qui regroupe les champs de pratique suivants :

- Civil;
- Construction;
- Consommation;
- Litige;
- Obligations;
- Preuve civile;
- Procédure civile;
- Responsabilité civile;
- Servitudes;
- Sûretés;
- Vices cachés.

Les deuxième et troisième domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats sont « Affaires » (17,60 %) et « Criminel » (12,14 %).

Jeunes avocats selon le domaine de droit et le sexe

Les domaines de droit où l'on observe une différence importante entre les jeunes avocates et les jeunes avocats sont les suivants :

- Droit de la famille et des personnes : 9,05 % des jeunes avocates ont choisi ce domaine de droit comparativement à 3,39 % des jeunes avocats;
- Droit civil : 23,45 % des jeunes avocats ont choisi ce domaine de droit comparativement à 19,07 % des jeunes avocates;
- Droit des affaires : 20,77 % des jeunes avocats ont choisi ce domaine de droit comparativement à 15,76 % des jeune avocates.



Pour en savoir plus sur les jeunes avocats, consultez les sections [4.5](#) et [5.2](#) du *Barreau-mètre 2022*.

DIVERSITÉ DANS LA PROFESSION

Le Barreau met l'accent sur les quatre groupes désignés suivants : avocats membres de groupes ethnoculturels, avocats autochtones, avocats ayant un handicap et avocats LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels ou personne trans)²⁶.

Au sujet de la diversité ethnoculturelle, les avocats peuvent désigner leur groupe ethnoculturel parmi les catégories suivantes, indépendamment du lieu de naissance :

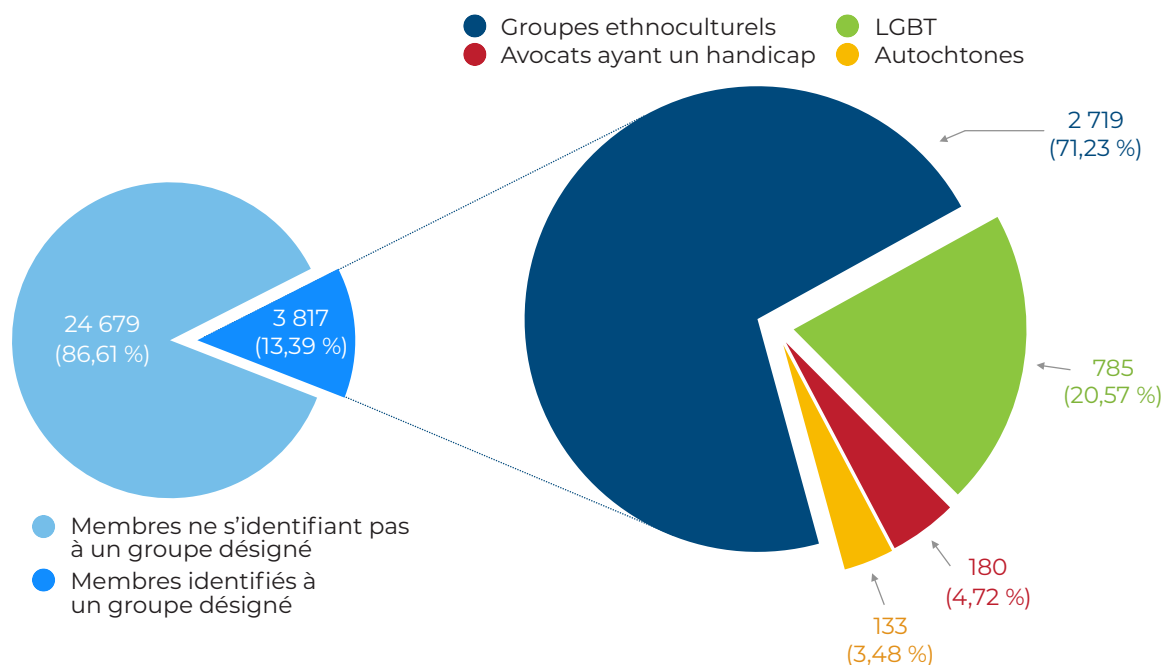
- Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens, etc.);
- Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains, Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs, etc.);
- Asiatiques du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde, etc.);
- Asiatiques du Sud-Est (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Philippins, etc.);
- Chinois;
- Latino-Américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques, etc.);
- Noirs;
- Autres groupes minoritaires.

26 NDLR : Précisons qu'il n'y a aucune définition ou autre précision donnée dans le formulaire de l'inscription annuelle pour les groupes « Autochtones » et « Avocats ayant un handicap ». De plus, le Barreau du Québec recense les avocats s'identifiant au groupe LGBT depuis 2015. Toutefois, ce n'est que depuis 2018 que ceux-ci peuvent spécifier plus en détail cet aspect : lesbienne, gai, bisexuel ou personne trans.

Les avocats autochtones sont présentés séparément, conformément à la législation en matière d'équité en emploi qui exclut nommément les Autochtones du groupe des « minorités visibles » pour s'assurer de tenir compte des spécificités et des enjeux propres à ces groupes qui ne sont pas issus de l'immigration.

Il est important de préciser que les avocats peuvent s'identifier à plus d'un groupe désigné. Ainsi, il y a eu un nombre de réponses plus important, soit 3 817, que le nombre d'avocats ayant répondu.

Répartition des réponses des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés* en 2020-2021



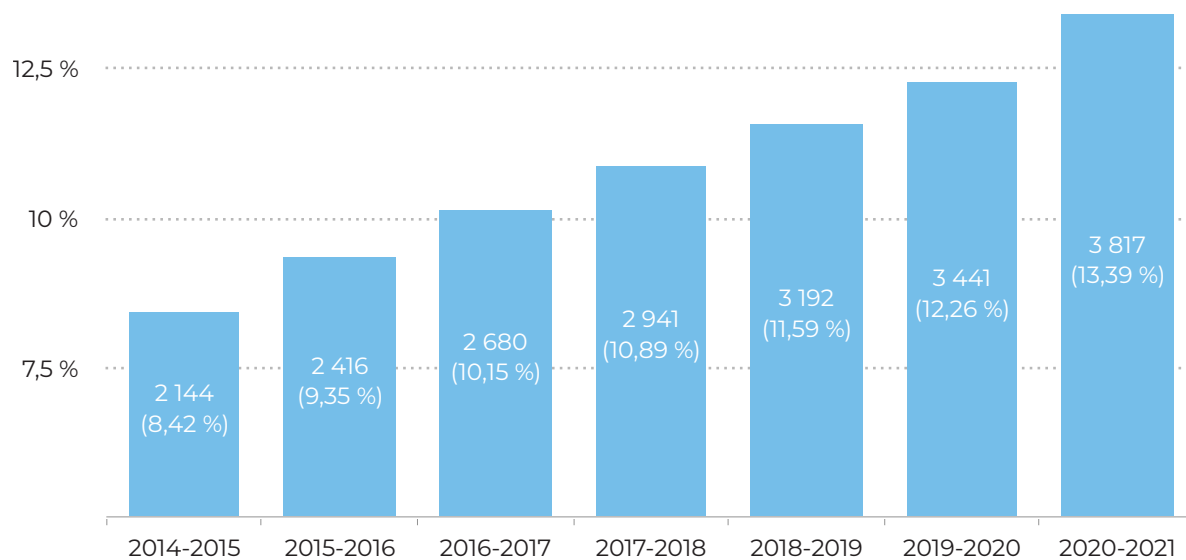
* La question facultative incluse depuis 2008 au formulaire de l'inscription annuelle permet à l'avocat de sélectionner plus d'un groupe. C'est pour cette raison que le nombre d'avocats (3 723) est inférieur au total des réponses des quatre groupes (3 817).

Évolution du pourcentage des réponses des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés depuis 2014-2015

Depuis 2017, on observe un pourcentage de plus en plus élevé de réponses d'avocats qui s'auto-identifient à au moins un groupe désigné.

Le graphique suivant présente la répartition des réponses des avocats à la question facultative selon leur auto-identification de 2014 à 2021.

Répartition des réponses des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés de 2014 à 2021

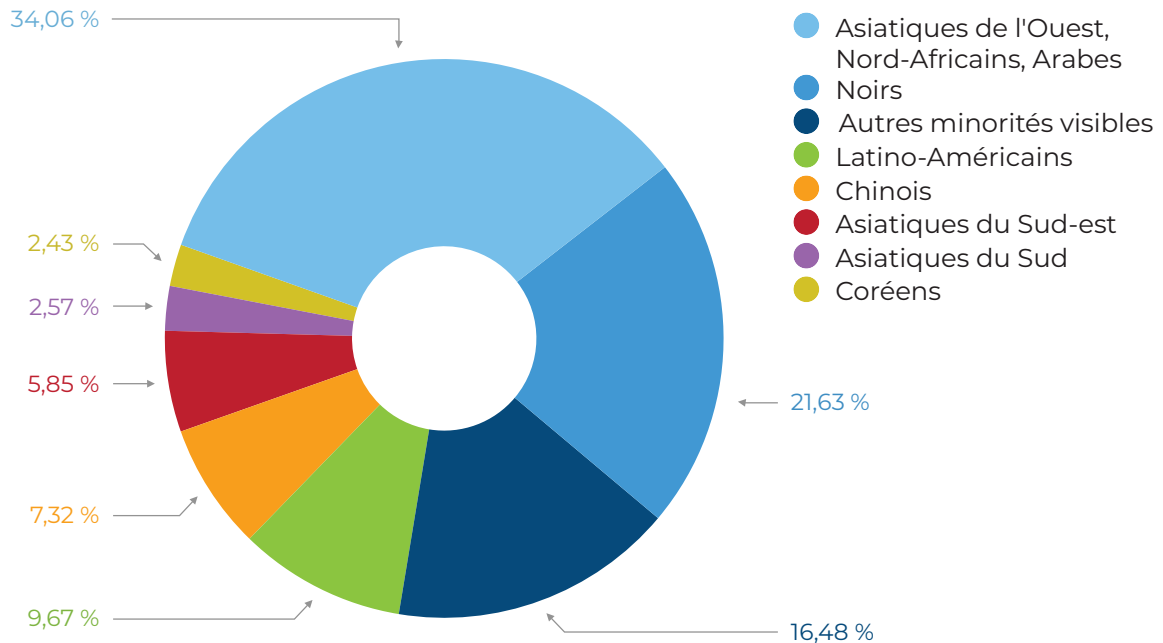


Répartition selon les huit groupes ethnoculturels

Les groupes ethnoculturels sont classés en huit catégories et exigent une désignation plus spécifique de la part de l'avocat.

Le prochain graphique détaille le poids démographique de chacun des groupes parmi les 2 719 avocats et avocates qui se sont auto-identifiés comme étant issus de la diversité ethnoculturelle en 2020-2021.

Répartition des avocats s'étant auto-identifiés dans l'un des huit groupes ethnoculturels en 2020-2021



Nombre d'avocats par groupes désignés et selon le sexe depuis 2014-2015

De 2014 à 2021 :

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes pour les catégories « diversité ethnoculturelle » et « Autochtones ». Par exemple, en 2020-2021, les femmes représentent :

- 59,65 % des avocats s'identifiant comme étant issus de la diversité ethnoculturelle;
- 51,13 % des avocats s'identifiant comme étant Autochtones.

L'inverse se produit pour les catégories « avocats ayant un handicap » et « communauté LGBT ». Par exemple, en 2020-2021, les hommes représentent :

- 52,78 % des avocats s'identifiant comme ayant un handicap;
- 70,57 % des avocats s'identifiant comme étant LGBT.

Types de pratique

La pratique privée est le type de pratique le plus mentionné par les avocats s'identifiant à un groupe désigné en 2020-2021 :

- 48,81 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 41,98 % des avocats s'identifiant comme Autochtones;
- 38,46 % des avocats s'identifiant comme LGBT;
- 21,79 % des avocats s'identifiant comme ayant un handicap.

Toutefois, pour les avocats ayant un handicap, la plus grande proportion d'entre eux indique pratiquer en organisation publique et parapublique (32,40 %).

Proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
Pratique privée	12 067	42,99 %	1 296	10,74 %	55	0,46 %	295	2,44 %	39	0,32 %
– Pratique privée (salariés)	4 423	15,76 %	483	10,92 %	11	0,25 %	149	3,37 %	10	0,23 %
– Pratique privée (membres associés)	3 768	13,42 %	277	7,35 %	14	0,37 %	64	1,70 %	11	0,29 %
– Pratique à son compte	3 876	13,81 %	536	13,83 %	30	0,77 %	82	2,12 %	18	0,46 %
Organisation publique et parapublique	6 439	22,94 %	488	7,58 %	39	0,61 %	236	3,67 %	58	0,90 %
– Pratique fonction publique	4 860	17,31 %	373	7,67 %	31	0,64 %	179	3,68 %	51	1,05 %
– Pratique parapublique	1 377	4,91 %	98	7,12 %	8	0,58 %	51	3,70 %	5	0,36 %
– Pratique ordre professionnel	202	0,72 %	17	8,42 %	0	0,00 %	6	2,97 %	2	0,99 %
Pratique entreprise privée	3 267	11,64 %	364	11,14 %	6	0,18 %	86	2,63 %	15	0,46 %
Pratique OSBL	461	1,64 %	40	8,68 %	4	0,87 %	19	4,12 %	3	0,65 %
Pratique pour syndicat	343	1,22 %	23	6,71 %	3	0,87 %	3	0,87 %	2	0,58 %
Autres pratiques	464	1,65 %	40	8,62 %	1	0,22 %	14	3,02 %	2	0,43 %
Congé parental	348	1,24 %	40	11,49 %	2	0,57 %		0,00 %	1	0,29 %
Congé de maladie	165	0,59 %	12	7,27 %	2	1,21 %	5	3,03 %	11	6,67 %
Recherche d'emploi	252	0,90 %	36	14,29 %	1	0,40 %	5	1,98 %	3	1,19 %
Étudiant	180	0,64 %	25	13,89 %	2	1,11 %	12	6,67 %	6	3,33 %
Avocat à la retraite	3 781	13,47 %	282	7,46 %	15	0,40 %	82	2,17 %	32	0,85 %
Démission	303	1,08 %	9	2,97 %	1	0,33 %	10	3,30 %	7	2,31 %
Total général	28 070	100 %	2 655	9,46 %	131	0,47 %	767	2,73 %	179	0,64 %

Formation universitaire des avocats issus de la diversité

69,06 % des avocats issus de la diversité qui se sont identifiés à un groupe désigné ont poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat en droit en 2020-2021, comparativement à 55,67 % pour l'ensemble des avocats.

On remarque que ce sont les avocats issus de la diversité ethnoculturelle (71,24 %), les avocats ayant un handicap (73,89 %) et les avocats LGBT (63,44 %) qui sont les plus enclins à poursuivre des études universitaires supérieures, au-delà du baccalauréat en droit.



Pour en savoir plus sur la diversité, consultez les sections [4.7](#) et [5.4](#) du Barreau-mètre 2022.

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3411
Sans frais 1 844 954-3411

infobarreau@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca



Barreau
du Québec 